

FICHE TECHNIQUE : CABINE DE DESHABILLAGE / D'ESSAYAGE / VESTIAIRE PMR

Selon le RRU :

Là où des cabines d'essayage sont mises à disposition du public, **au moins l'une** d'entre elles est adaptée aux personnes à mobilité réduite, et au moins une cabine d'essayage supplémentaire de ce type est prévue par tranche de 20.

Les cabines d'essayage réunissent les conditions suivantes :

- Une **aire de rotation**, hors débattement de porte, de 1,50 m de diamètre, est prévue à l'intérieur de la cabine ;
- Un **siège rabattable** antidérapant, intérieur à la cabine, est fixé à une hauteur de 0,50 m du sol ;
- Le **porte - manteau** ne peut se situer à plus de 1,30 mètre du sol

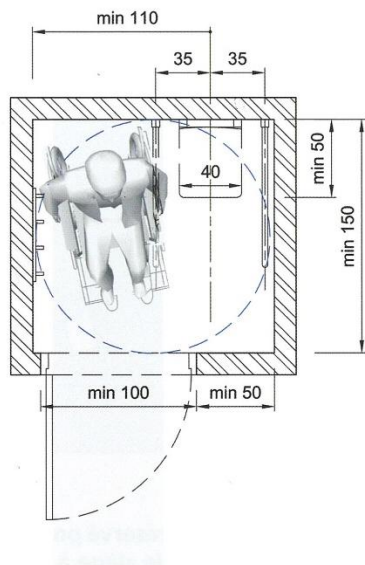
Recommandations :

Le local :

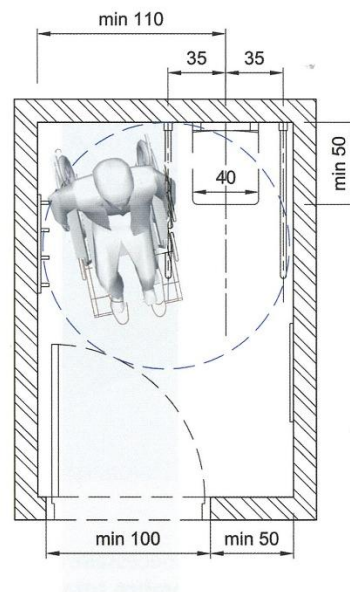
- La **porte** doit respecter les critères de la fiche « porte »
- Une **aire de transfert** de 110 cm de large se trouve dans l'axe de la porte
- Le **siège rabattable** mesure au minimum 40 cm de large et 50 cm de profond

Les barres d'appui :

- Les barres d'appui ont une **longueur** de 90 cm et doivent être placées à une **hauteur** de 80 cm et chacune à 35 cm **de l'axe** du siège rabattable (celle qui se trouve du côté du mur peut être fixe, les autres sont rabattables)
- Les barres d'appui sont **circulaires** et d'un **diamètre** compris entre 3,5 et 5 cm
- Leur texture est **antidérapante**
- Les barres sont **non coudées, elles sont horizontales**
- La **couleur** des barres est contrastée par rapport à l'environnement immédiat



Exemple d'aménagement d'un vestiaire avec ouverture de la porte vers l'extérieur



Exemple d'aménagement d'un vestiaire avec ouverture de la porte vers l'intérieur